



Fédération Syndicale Unitaire
Section départementale du Jura
76 rue Saint Désiré
39 000 Lons-le-Saunier
Tel : 03 84 47 12 64 - Courriel : fsu39@fsu.fr

Comité technique spécial départemental -

Mardi 14 mars 2017

Déclaration préalable

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Nous attirons votre attention sur le fait que l'accumulation d'ordres paradoxaux émis par les différents étages de leur hiérarchie place les personnels de direction dans une position très inconfortable, puisqu'ils sont censés demander l'avis des enseignants, mais sans en tenir compte.

A bien des égards, la situation devient complètement incohérente.

Pas une instance ne se déroule sans que vous mettiez en avant l'autonomie des établissements notamment pour justifier la non communication de certains documents (TRM et structure).

A la demande du SNES FSU, le Recteur a rappelé par courrier, aux chefs d'établissement, leurs obligations quant à la tenue des instances de préparation de rentrée (commission permanente et CA). Dans la réalité, tous les cas de figures existent et, à ce jour, certains chefs d'établissement n'ont tenu aucune instance et refusent de communiquer les documents demandés par les élus des personnels. Belle leçon d'autonomie ! (Acte 1)

Dans ce même courrier, injonction leur a été faite que « [les moyens] ne sauraient être consacrés à la création de structures supplémentaires »... Alors même que le code de l'éducation stipule que les établissements ont toute liberté pour ventiler la DGH. Belle leçon d'autonomie ! (Acte 2).

Les documents de travail fournis confirment ce que nous avons pointé lors du dernier CTSD : pour les collèges du Jura, « plus égale moins ». Malgré une dotation en hausse d'une centaine d'heures, le nombre de divisions baisse et la balance création/suppression est négative. En outre, l'augmentation du volume d'heures supplémentaires accentue le morcellement des services. Dans un département rural comme le notre, nombre de petits établissements voient près de la moitié de leur personnel partager leur service, y compris pour des disciplines moins touchées jusque-là. Ce nombre élevé d'heures supplémentaires continue à générer des compléments de services artificiels voire des micro BMP dont le nombre a considérablement augmenté.

Au final, la poursuite de la mise en place de la réforme des collèges à marche forcée continue à dégrader les conditions d'accueil et d'enseignement pour les élèves, et de travail pour les enseignants.